



# 15 – NATATION

2016

## OFFICIEL

*Titre*            **Responsable de la compétition**

*Association*   **A.N.B.M.**

*Nom*            **Jonathan Lacharité**

*Courriel*       **[jo\\_lacharite@videotron.ca](mailto:jo_lacharite@videotron.ca)**

Samedi, 9 avril 2016  
Piscine du Complexe sportif Claude-Robillard

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

---

### 1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents montréalais exclusivement.

### 2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, l'arrondissement où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les arrondissements.

Dans le cas d'un litige entre deux arrondissements, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter un arrondissement, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. **À compter de l'édition 2016, un participant pourra s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition, et dans le but de favoriser la participation d'un plus grand nombre de jeunes. S'il y avait éventuellement un tel chevauchement, le participant devra faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.**

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de délégation de l'arrondissement.

### 3. Participation

3.1. Les catégories d'âge sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

### 4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50% de mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, **sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.**

Réseau: voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

## 5. **Pénalité**

### 5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

### 5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés s'il y a match.

## 6. **Déroulement des compétitions**

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES EN NATATION

---

### RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Les règlements de Swimming/Natation Canada (SNC), des Olympiques spéciaux du Canada (OSC), du comité international paralympique (IPC) et le règlement de sécurité en bassin de SNC seront en vigueur.

Les règlements de sécurité Natation en bassin de la Fédération de Natation du Québec seront en vigueur. Le point #23 sera vérifié par le comité organisateur.

### AFFILIATION / ENREGISTREMENT

- ◆Générique : le nageur doit être inscrit « compétitif » dans un club de natation de la Fédération de Natation du Québec.
- ◆OSQ : Le nageur doit être membre d'un club de natation de la Fédération de Natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif » et à leur organisme, les Olympiques Spéciaux du Québec.
- ◆PARA nageurs : Le nageur doit être membre d'un club de natation de la Fédération de Natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif ».

### INSCRIPTIONS

- ◆Toutes les inscriptions devront se faire avec le fichier LENEX **et** dans le module d'inscription des Jeux de Montréal (Voir avec les chefs de délégation pour le fonctionnement du module des Jeux de Montréal).
- ◆Le fichier Lenex des épreuves Team Manager sera disponible sur le site:  
<http://www.swimming.ca/fr/evenements-resultats/rencontres-a-venir-en-cours/>
- ◆Toutes les inscriptions devront être déposées sur le même site dans la colonne « Déposer entrées » avant la date limite des inscriptions.
- ◆FAIRE PARVENIR UNE LISTE DE VOS NAGEURS PARA ET OSQ AU DIRECTEUR DE RENCONTRE.
- ◆Le groupe d'âge du nageur est déterminé par l'âge du nageur à la première journée de compétition.
- ◆**Tous les temps d'inscription doivent être prouvés (temps faits dans une compétition sanctionnée, les DQ seront acceptés), sauf les temps de relais. Aucun nageur ne peut nager une épreuve pour la première fois aux Jeux de Montréal, car il s'agit d'une finale.**

**Date limite pour recevoir les entrées dans le module Splash : 18 mars 2016 (23h59)**  
UNE VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS SERA FAITE AVANT **LE 25 MARS 2016,**  
**PAR LE DIRECTEUR DE RENCONTRE.**

Toute inscription non conforme après cette date sera rejetée.

### ADMISSIBILITÉ

- **La compétition est ouverte aux nageurs de 10 ans et moins.**
- **Avoir participé à une invitation désignée comme la préliminaire des Jeux de Montréal 2016 pour votre arrondissement. Chaque arrondissement peut participer qu'à 1 seule préliminaire.**
- **Pour participer au 200m QNI, un nageur 10 ans doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 4 :05.00.**
- **Pour participer au 100m QNI, un nageur de 9 ans et moins doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 2 :10.00**

### FORMAT

- ◆Un nageur aura droit à un nombre limite de trois (3) épreuves et un (1) relais
- ◆**La compétition aura lieu en deux sessions (voir horaire)**
- ◆Les résultats finaux seront par catégorie d'âge.

## **PARTICIPATION DES OFFICIELS**

**Le nombre d'officiels et bénévoles que les arrondissements devront fournir est proportionnel au nombre de nageurs participant de votre arrondissement.**

<b>Nageurs</b>	<b>chronos</b>	<b>Niveau 2 et plus</b>
<b>28 à 32</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>24 à 27</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>18 à 23</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>10 à 17</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>moins de 10</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

## **REMISE DE MÉDAILLES**

**Les remises de médailles seront déplacées pour la présente édition. Elles se dérouleront au niveau du tableau d'affichage face aux gradins. Cela donnera un espace beaucoup plus vaste pour les nageurs et permettra d'installer un couloir central pour la circulation des médaillé(e)s. De plus, pour en accélérer le processus et pour permettre une prise de photos des gagnants, les remises de médailles se feront à 2 podiums. En alternance, il y aura appel des médaillés et remise de médailles. Pendant que les premiers médaillés seront pris en photos, les seconds médaillés seront appelés sur le deuxième podium et ainsi de suite. Nous vous recommandons fortement de nommer un délégué par arrondissement qui agira en tant que photographe étant donné que les podiums seront un peu plus loin des estrades. Il sera de votre responsabilité de diffuser les photos. Vous pouvez nommer 1 parent bénévole par arrondissement pour cette tâche; cependant, ils devront tous être identifiés et approuvés par la direction de la rencontre (il s'agit d'un règlement de natation). [un plan détaillé du site de remise vous sera envoyé ultérieurement]**

## PROGRAMME DES ÉPREUVES-NATATION

Date de la compétition : Samedi 9 avril 2016

Échauffement : 7h30 à 8h20  
(2 échauffements)

Compétition : 8h45

Filles	Épreuves	Catégories d'âges	Garçons
<b>BASSIN NORD – FILLES 9 ans et moins / BASSIN SUD – GARÇONS 9 ans et moins</b>			
1	100 m QNI*	8 ans et moins	2
3		9 ans	4
7	50 m libre	8 ans et moins	8
9		9 ans	10
13	50 m brasse	8 ans et moins	14
15		9 ans	16
19	50 m dos	8 ans et moins	20
21		9 ans	22
25	25 m papillon	8 ans et moins	26
27		9 ans	28
31	200 m relais libre	9 ans et moins	32
<b>IMMÉDIATEMENT APRÈS LA REMISE DE MÉDAILLES DES 9 ANS ET MOINS BASSIN NORD – GARÇONS 10 ans et PARANAGEURS / BASSIN SUD – FILLES 10 ans et PARANAGEUSES</b>			
5	200 m QNI*	10 ans	6
11	50 m libre	10 ans	12
17	50 m brasse	10 ans	18
23	50 m dos	10 ans	24
29	50 m papillon	10 ans	30
33	200 m relais libre	10 ans	34
101	50 m libre	13 ans et moins	102
103	50 m brasse	13 ans et moins	104
105	50 m dos	13 ans et moins	106
107	25 m papillon	13 ans et moins	108
109	50 m papillon	13 ans et moins	110
201	25 m libre	17 ans et -	202
203	25 m brasse	17 ans et -	204
205	25 m dos	17 ans et -	206
207	25 m papillon	17 ans et -	208

**Note 1:** Épreuves 101 et plus : paranageurs

**Note 2:** Épreuves 201 et plus : nageurs OSQ

**Note 3:** Les paranageurs seront intégrés aux séries des nageurs génériques

**Note 4:** Les épreuves OSQ se nageront toujours à la fin de toutes les épreuves d'un style de nage.

**ACTIVITÉ : NATATION**

SPORTS (inscription)	CATÉGORIES	F/G	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Natation <b>Réguliers : (32)</b>	8ans et moins 9 -10-11 ans	F/G	-32 participants	Oui, dans les épreuves de relais	Il y aura remises protocolaires des médailles <b>PENDANT LA COMPÉTITION</b>
<b>OSQ : (10)</b>	17 ans et moins (OSQ)	F/G	-10 nageurs OSQ		
<b>PARA : aucune limite Substituts : (0)</b>	13 ans et moins		-PARA nageurs (aucune limite)  <b>Pas de substitut.</b>		

<b>POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40%)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les règlements en vigueur sont ceux de Swimming/Natation Canada (SNC) à l'exception du règlement G.R. 10.91 (FINA) natation, individuel/relais, 11-9-7-6-5-4-3-2-1 (10 couloirs) où les points en relais compte simple.</li> </ul>		
<b>POINTAGE PARTICIPATION (40%)</b>		
32 participants	100 % de la délégation	40 points
31 participants	31/32 <sup>e</sup> de la délégation	39 points
30 participants	30/32 <sup>e</sup> de la délégation	38 points
29 participants	29/32 <sup>e</sup> de la délégation	36 points
...et ainsi de suite		
Chaque participant a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point. Le total sera ramené sur 40 points.		
<b>POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20%)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>20 points sont alloués pour l'esprit sportif</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les arrondissements (athlètes et entraîneurs) seront évalués sur les cinq (5) éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>ponctualité,</li> <li>respect des règlements,</li> <li>respect des officiels (mineurs et majeurs),</li> <li>respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),</li> <li>respect de l'adversaire.</li> </ol> </li> </ul>		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation : <ol style="list-style-type: none"> <li>Évaluation faite par les entraîneurs (idem qu'en 2004)</li> <li>Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme).</li> <li>Évaluation effectué par le responsable de discipline.</li> </ol> </li> </ul>		